

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4771/Add.3
21 avril 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL DE SECURITE SUR LA MISE
EN OEUVRE DU PARAGRAPHE A-4 DE LA RESOLUTION DU 21 FEVRIER 1961

Le Secrétaire général a l'honneur d'informer les membres du Conseil de sécurité que M. Georges Creppy étant empêché de siéger à la Commission d'enquête prévue au paragraphe A-4 de la résolution du Conseil de sécurité en date du 21 février 1961, le Gouvernement togolais a désigné M. Ayite d'Almeida pour faire partie de la Commission.
